

***DELEGATION DE M. Hugues MARTIN***

D -20080281

## Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2007. Approbation

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux pour l'exercice 2007 ainsi que celui de la Régie des Sports et Loisirs présentés par le Maire, ont été arrêtés le 31 Janvier 2008. Concernant l'exercice 2007, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14 pour le budget principal et selon la nomenclature M4 pour la Régie des Sports et Loisirs. Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de cette délibération.

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 Mars 1993 précisant les modalités d'application de la Loi n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états suivants sont joints au Compte Administratif :

- Etats de la Dette,
- Etat des provisions,
- Etat des charges transférées,
- Détail des opérations pour compte de tiers,
- Variations du patrimoine entrées et sorties,
- Etat des emprunts garantis,
- Etat des contrats de crédit-bail,
- Etats des engagements donnés et reçus,
- Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions,
- Etat des recettes grevées d'affectation spéciale,
- Etat du personnel,
- Actions de formation des élus,
- Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier,
- Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune,
- Listes des établissements publics créés et des services individualisés dans un budget annexe,
- Bilans certifiés conformes du dernier exercice connu des organismes dans lesquels la commune détient une part du capital ou au bénéfice desquels la commune a garanti un emprunt ou versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme,
- Eléments essentiels des comptes administratifs afférents au dernier exercice connu des organismes de coopération dont est membre la commune,

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

- VU les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,
- VU le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

**ARTICLE 1 :**

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux ainsi que le compte annexe de la Régie des sports et loisirs, présentés par le Maire pour l'exercice 2007 sont approuvés.  
Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

**ARTICLE 2 :**

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2007 du budget principal de la Ville de Bordeaux exécutées en comptabilité M14 sont arrêtées aux montants suivants :

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES	100 339 202.59	346 075 073.49	446 414 276.08
DEPENSES	132 614 170.35	303 572 292.82	436 186 463.17
Résultat de Clôture	<b>- 32 274 967.76</b>	<b>42 502 780.67</b>	<b>10 227 812.91</b>

D'où il résulte un résultat brut de l'exercice de : **42 502 780.67 euros**  
et un besoin de financement brut de la section d'investissement de : **32 274 967.76 euros**  
L'excédent brut global s'élève à : **10 227 812.91 euros**

Compte tenu des restes à réaliser suivants:

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES	62 233 650.45		62 233 650.45
DEPENSES	64 101 342.19	2 976 537.10	67 077 879.29
Total	<b>-1 867 691.74</b>	<b>- 2 976 537.10</b>	<b>-4 844 228.84</b>

■ le résultat net de fonctionnement s'élève à : **39 526 243.57 euros**  
(42 502 780.67 - 2 976 537.10)

■ et le besoin de financement net de la section d'investissement est de:  
**34 142 659.50 euros** (32 274 967.76 + 1 867 691.74)

■ l'excédent net de clôture pour la Ville de Bordeaux s'élève à : **5 383 584.07 euros**  
(39 526 243.57 - 34 142 659.50)

**ARTICLE 3 :**

La comptabilité M14 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2007 de la façon suivante :

*Séance du lundi 16 juin 2008*

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	excédent :	32 411 198.67
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	10 091 582.00
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	<b>42 502 780.67</b>

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	8 280 473.86
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit :	40 555 441.62
Résultat comptable cumulé	déficit :	32 274 967.76
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées		64 101 342.19
Recettes d'investissement restant à réaliser :		62 233 650.45
Solde des restes à réaliser :		-1 867 691.74
Besoin réel de financement :		<b>34 142 659.50</b>

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire :  
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

(recettes budgétaires au compte 1068) **34 142 659.50 euros**

En excédent reporté à la section de fonctionnement  
(ligne budgétaire 002 du budget 2008) soit : **8 360 121.17 euros**  
(42 502 780.67 – 34 142 659.50)  
( Résultat brut – besoin réel de financement)

→ **Transcription budgétaire de l'affectation des résultats:**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
<b>Dépenses</b>	Recettes R002 : excédent reporté <b>8 360 121.17</b>	<b>Dépenses</b> D001 : solde d'exécution N-1 <b>32 274 967.76</b>	<b>Recettes</b> R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé <b>34 142 659.50</b>

Les reports à inscrire en Décision Modificative 2008, sont les suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	62 233 650.45		62 233 650.45
DEPENSES	64 101 342.19	2 976 537.10	67 077 879.29
Total	<b>- 1 867 691.74</b>	<b>- 2 976 537.10</b>	<b>- 4 844 228.84</b>

**ARTICLE 4 :**

Les dépenses et les recettes de l'exercice 2007 du budget annexe « Régie des Sports et Loisirs » exécutées en comptabilité M4 sont arrêtées aux montants suivants :

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES	3 932 282.79	5 702 668.25	9 634 951.04
DEPENSES	4 276 405.28	5 268 318.25	9 544 723.53
Résultat de clôture	<b>- 344 122.49</b>	<b>434 350.00</b>	<b>90 227.51</b>

Compte tenu des restes à réaliser suivants :

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES	119 775.48		119 775.48
DEPENSES	63 065.80		63 065.80
Total	<b>56 709.68</b>	<b>0.00</b>	<b>56 709.68</b>

- L'excédent brut global s'élève à : 90 227.51 euros
- L'excédent net de la section de fonctionnement s'élève à : 434 350.00 euros, la section de fonctionnement ne comportant pas de restes à réaliser.
- Le besoin de financement net de la section d'investissement est de : 287 412.81 euros (344 122.49 – 56 709.68)
- L'excédent net de clôture pour le budget annexe Régie des Sports et Loisirs s'élève à : **146 937.19 euros** (434 350.00 – 287 412.81)

**ARTICLE 5 :**

La comptabilité M4 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement. Je vous propose d'affecter le résultat 2007 de la façon suivante :

**→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter:**

Résultat de l'exercice :	excédent : 317 186.20
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent : 117 163.80
Résultat de clôture à affecter :	excédent : <b>434 350.00</b>

➔ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	210 523.24
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit :	554 645.73
Résultat comptable cumulé	déficit :	344 122.49
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :		63 065.80
Recettes d'investissement restant à réaliser :		119 775.48
Solde des restes à réaliser :		<b>56 709.68</b>
Besoin réel de financement :		<b>287 412.81</b>

➔ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

Recettes budgétaires au compte 1068 : 287 412.81 euros

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(ligne budgétaire 002 du budget 2008) soit 146 937.19 euros

(434 350.00 – 287 412.81)

( Résultat brut – besoin réel de financement)

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédent de
	<b>146 937.19</b>	<b>344 122.49</b>	Fonctionnement capitalisé
			<b>287 412.81</b>

**M. MARTIN.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais bien évidemment et en premier lieu avoir une pensée pour Jean-Paul JAUFFRET, car en réalité cet équilibre budgétaire d'aujourd'hui nous la lui devons.

Je voudrais féliciter également l'administration dont je peux percevoir au quotidien la qualité. Ce document, d'ailleurs, que chacun d'entre nous a, le démontre à l'évidence. Il est clair. Et il démontre une gestion que vous avez voulue, Monsieur le Maire, une gestion saine, rigoureuse, transparente.

Quelles sont les grandes masses ?

## *Séance du lundi 16 juin 2008*

Si l'on prend la page 10 de notre document on s'aperçoit que le résultat en Fonctionnement est de l'ordre de 42 ME. En Investissement, -32 ME. Donc nous avons un Résultat brut de l'ordre de 10 ME. J'arrondis bien évidemment.

Pour ce qui concerne les Dépenses reportées nous avons à peu près 39 ME, et avec les autres dépenses un Résultat net global de 5,3 ME que nous allons retrouver dans la Décision modificative que l'on passera dans quelques instants.

Je ne doute pas que l'opposition va tarir d'éloges sur ce document. C'est la raison pour laquelle je vais être bref.

Je l'ai dit, le Résultat brut dégage un excédent de 10,23 ME avec un excédent net global de 5,38 ME pour l'exercice.

Les Recettes de Fonctionnement se sont élevées à 333,85 ME en 2007.

Parmi les principales recettes, le produit fiscal. Je rappelle qu'il n'y avait pas eu d'augmentation des taux.. Et les bases, plus d'autres considérations, ont porté l'augmentation à 2,76%.

La Dotation Globale de Fonctionnement s'est élevée à 60,67 ME.

Pour ce qui concerne les Dépenses de Fonctionnement, elles se sont élevées à 280,31 ME.

Les frais de personnel qui se sont élevés à 150,45 ME représentent bien évidemment la part la plus importante, c'est-à-dire 53,6% du budget.

Les frais de personnel ont augmenté en 2007 de 5,43%. C'est supérieur à ce qui passe d'habitude. Cela résulte de la volonté du maire d'aller plus avant dans la proximité, et cela correspond à l'engagement d'environ 100 nouveaux agents, notamment dans les domaines de l'animation et surtout de la Petite Enfance.

Toujours dans le cadre des dépenses il faut noter que les subventions versées aux associations sont de près 30 ME. Elles constituent elles aussi une évolution de 7,5% par rapport à 2006.

Pour ce qui concerne l'Investissement, les dépenses qui contribuent à l'enrichissement du patrimoine de la ville se sont élevées à 67,10 ME, c'est-à-dire 11,28 ME de plus que ce qui avait été prévu au BP. Je dis bien : 11,28 ME de plus.

Et si l'on reprend les dépenses d'équipement depuis 2004, nous avons une progression de l'ordre de 35%, ce qui est tout à fait considérable et tout à fait satisfaisant.

Je dois noter enfin, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour conclure, que malgré cette progression la gestion de 2007 se caractérise également par la poursuite du désendettement, puisque le stock de la dette s'élevait au 31 décembre 2007 à 190 ME, contre 194 ME au 31 décembre 2006. La Ville s'est donc désendettée en 2007 de 3,8 ME supplémentaires.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire, me tenant à la disposition de nos collègues.

Je persiste et je signe, il s'agit d'une photographie de ce qui a été fait en 2007 qui démontre, s'il en était besoin, une gestion rigoureuse, transparente et saine.

**M. LE MAIRE.** -

Mes chers collègues, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Locales, le maire peut tout à fait assister, voire participer aux débats. Je me retirerai tout à l'heure au moment du vote comme le prévoit ledit Code.

Qui souhaite intervenir ?

M.ROUYEYRE.

**M. ROUYEYRE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois qu'il y aurait beaucoup à dire sur les documents budgétaires et comptables que vous nous soumettez. Il y a à dire et il y a des questions à poser.

Je vais essayer d'être bref. 5 observations.

Première observation. Cette délibération confirme en premier lieu ce que nous vous reprochions au Conseil Municipal du 14 avril.

Première observation. Rien ne justifiait l'augmentation des taux d'impôts puisque l'excédent, vous l'avez dit M. MARTIN : 10 ME, et après un petit artifice comptable : 5 ME.

Pire. Au regard des sommes en question il est condamnable, je pèse mes mots, de ne pas avoir voulu voter les abattements facultatifs pour les personnes modestes et les personnes handicapées.

Vous aviez la possibilité, ces chiffres le prouvent, d'alléger les familles bordelaises modestes qui voient chaque jour leur pouvoir d'achat rongé soit par l'inflation des produits alimentaires, soit celle des carburants.

On avait la possibilité, puisqu'on avait 10 ME, de consacrer quelques centaines de milliers d'euros pour ces familles qui bénéficiaient de par la loi, avec évidemment un vote en Conseil Municipal, de ces abattements facultatifs. Il n'en a rien été. Je pense qu'on n'est pas loin de la décision idéologique. Je le regrette.

Deuxième observation, Monsieur le Maire. Le Compte Administratif de 2007 montre que nous avons été lourdement sanctionnés par l'Etat au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Le manque de logements sociaux à Bordeaux a conduit la ville à être pénalisée à hauteur de 640.000 euros. Heureusement qu'il existe le Compte Administratif puisque cette information ne fait l'objet d'aucune autre communication. Pourtant, la crise du logement actuelle mériterait que la ville s'engage et communique sur ses engagements.

Je pense que c'est intéressant d'avoir des communications en début de Conseil Municipal, d'autosatisfaction. Il serait aussi intéressant que sur le logement social on ait quelque chose en début de chaque Conseil quand en tout cas il y a des engagements pris. Je crois que les 50 logements par an ne vont évidemment pas résoudre cette crise du social.

Troisième observation – vous voyez, je vais vite, Monsieur le Maire – Sur les dépenses actées par le Compte Administratif que vous nous remettez, pourriez-vous nous expliquer quelques chiffres ?

## *Séance du lundi 16 juin 2008*

J'ai pris le Compte Administratif de 2003 et il y a quelques dépenses... Alors, ce n'est pas polémique, c'est simplement pour comprendre. On voit par exemple que la ligne Catalogues a augmenté de 27%, ce n'est pas le plus grave, le compte Publications de 106%, le compte Contentieux de 70%.

Est-ce que vous pouvez nous expliquer ces augmentations particulièrement sensibles ?

Quatrième observation. Sur les recettes actées par le Compte Administratif 2007 pourriez-vous nous apporter quelques précisions ?

Les impôts sur les spectacles, compte 73-63, vous aviez prévu pour 2007 de prélever 210.000 euros. C'est d'ailleurs la somme habituellement perçue chaque année sur cette ligne-là. Selon le Compte Administratif, les recettes finalement encaissées ont été de 1.446 euros.

Ma question, Monsieur le Maire : où sont passés les 209.000 euros manquants ? S'agit-il de clients insolvables, ou autres ? En tout cas nous avions prévu 210.000, nous encaissons 1.446, où est le bug, si vous me permettez l'expression ?

Deuxième articulation de cette quatrième observation. J'ai sensiblement la même question au sujet des recettes liées aux emplacements publicitaires. J'ai le sentiment en tant que marcheur bordelais de constater une inflation des panneaux publicitaires, pourtant cette inflation ne se traduit pas dans les recettes. Je constate selon le Compte Administratif qu'il y a un manque à gagner de 70.000 euros. Est-ce que vous pourriez nous expliquer pourquoi ?

Encore un point sur les recettes. Le compte 73-37 intitulé Droits de stationnement. En 2003 ces recettes s'élevaient à 867.836 euros. En 2007, Monsieur le Maire, la somme se monte à 2.150.183 euros, soit 150% d'augmentation sur les droits de stationnement en quatre ans.

Sauf à nous faire croire que les places de parking ont augmenté d'autant, vous allez peut-être devoir reconnaître que vous avez trouvé ici le bon filon. 150% d'augmentation, les automobilistes sont des vaches à lait.

Alors non pas que je me réjouisse des automobilistes en ville, simplement, et c'est ce que je regrette, c'est qu'ils sont un peu sanctionnés de l'incurie de la majorité municipale, puisqu'il faudrait peut-être aussi leur donner des places de stationnement. J'aurais trouvé intéressant que sur ces 2 millions on connaisse la différence entre ce qui est réellement prélevé par les horodateurs et ce qui fait l'objet d'amendes policières.

Le dernier point est lié au Compte Administratif. Vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs collectivités se sont rebellées quant à un transfert de charges qui touche les passeports.

Vous savez que depuis, je crois 2001, vous pourrez nous le confirmer, la mairie s'occupe des formalités préalables à la rédaction de passeports. Il se trouve que c'est un transfert de charge illégal. Le Tribunal Administratif et le Conseil d'Etat ont pu donner droit à des collectivités qui réclamaient auprès de l'Etat le remboursement des frais engagés.

Je voulais savoir, Monsieur le Maire, quand vous compterez réclamer cet argent à l'Etat, puisque, je pense qu'on est d'accord là-dessus, il est hors de question que les contribuables bordelais payent pour se désengager ? Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Sur les recettes de stationnement, M. MARTIN répondra, comme sur tout le reste.

Heureusement qu'on a remonté la pente. Heureusement. C'est la volonté de la municipalité. Après la descente aux enfers que nous avons connue dans ce domaine du fait des travaux et des consignes qui avaient été données à ce moment-là à la police municipale pour laisser passer un certain nombre de choses, il était absolument indispensable de revenir à une application effective du stationnement payant.

Je dois vous dire que c'est un des tableaux de bord que je me fais donner régulièrement pour savoir si les recettes augmentent. Alors j'attendais des félicitations chaleureuses.

Je suis sûr que M. HURMIC va nous féliciter d'avoir une politique du stationnement payant qui permette de faire payer ce qui doit être payé, c'est-à-dire le stationnement des véhicules individuels en centre ville.

M. HURMIC.

**M. HURMIC.** -

Je me garderai bien de toutes félicitations, Monsieur le Maire...

**M. LE MAIRE.** -

Je sais que vous n'en pensez pas moins...

**M. HURMIC.** -

Non, non. Je ne vous laisse pas le soin de deviner le fond de ma pensée.

Je voudrais simplement répondre brièvement à M. ROUVEYRE, ça me paraît intéressant, sur le dernier point de son intervention concernant les frais qui pèsent désormais sur les collectivités locales en ce qui concerne les passeports.

Vous savez, Monsieur le Maire, qu'il y a un certain nombre de communes, notamment ici en Gironde, qui ont engagé des recours devant le Tribunal Administratif contre l'Etat pour précisément réclamer à l'Etat le coût de ces charges supplémentaires qui sont désormais imposées aux mairies du fait du désengagement de l'Etat.

Est-ce que la Mairie de Bordeaux a l'intention d'engager un recours devant le Tribunal Administratif pour chiffrer ce coût et réclamer à l'Etat son dû ? C'est un travail qui est fait pour le compte de l'Etat qui ne doit pas être à la charge du contribuable bordelais.

Si vous avez pris des initiatives là-dessus je serais vraiment ravi, et je vous féliciterai peut-être à cette occasion si vous avez décidé d'engager un recours devant le Tribunal Administratif.

Je pourrai vous donner quelques pistes de réflexion étant professionnellement intervenu pour le compte d'un certain nombre de communes qui ont actuellement engagé ces recours devant le juridiction administrative.

Sur le Compte Administratif lui-même, je serai extrêmement bref, Monsieur le Maire.

Nous considérons quant à nous que le Compte Administratif n'est que la mise en musique des équilibres politiques qui sont ceux qui sont arrêtés ici à l'occasion des débats sur les Budgets Primitifs.

En l'occurrence lors du Budget Primitif 2007 nous nous étions largement exprimés pour vous indiquer clairement que vos priorités n'étaient pas les nôtres. Je pense que tout débat aujourd'hui sur vos priorités budgétaires ne serait que redondant. C'est la raison pour laquelle je terminerai mon intervention en vous disant que je n'irai pas au-delà dans les commentaires.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. MAURIN.

**M. MAURIN.** -

Monsieur le Maire, encore une fois nous avons un document d'une qualité intéressante en termes de détails des différents axes de la politique budgétaire de notre mairie. On en remercie bien sûr les services.

Ce Compte Administratif appelle quelques commentaires.

Tout d'abord concernant les recettes, alors que la population croît et que les besoins des ménages augmentent, la Dotation Globale de Fonctionnement diminue de 0,5% et pas seulement du fait de la perte de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Heureusement que la Dotation de Solidarité Communautaire augmente, elle, de son côté, de 12% et atténue donc les reculs de dotation de la part de l'Etat.

Ce qu'on appelle les autres recettes occupent près de 25% de l'enveloppe globale.

On voit que deux secteurs progressent sensiblement :

Les droits de mutation qui sanctionnent les transactions immobilières, et, ce n'est pas dit comme ça, leur mécanisme spéculatif, + 23%.

Les recettes du casino, +9% dont on ne peut se réjouir sans appréhender les effets induits en termes d'éthique et de santé publique.

Concernant les dépenses, nous nous félicitons de la création d'une centaine d'emplois dans les services municipaux, même si la résorption de la précarité qui touche plusieurs centaines de personnes encore, est trop lente selon nous.

Nous notons positivement l'effort sur les crèches et les centres de loisirs ainsi que sur le CCAS, même s'il nous faut mesurer que la ville est encore loin du compte en termes de réponse aux besoins notamment du fait de la paupérisation croissante d'une grande partie de la population bordelaise, et pas que dans les quartiers dits défavorisés.

L'endettement recule de 3,8 ME. Vous vous en félicitez chaque année. Vous le savez, nous n'avons pas la même approche de principe. Pour nous la hausse des taux d'intérêts liée à la crise financière ne doit pas être un prétexte pour ne pas emprunter, mais plutôt une invitation à tenter de recréer un pôle public de financement des collectivités autour

notamment de la Caisse des Dépôts et Consignations, des Caisses d'Epargne et de la Banque Postale.

Sur le détail des opérations, quelques remarques.

L'aménagement urbain : j'attire l'attention du Conseil sur un aspect qui me semble devenir une contrainte première au fur et à mesure qu'on commence à mieux voir les conséquences de ces différents aménagements urbains, ce sont les schémas de déplacements des hommes et des marchandises de ces nouvelles zones urbanisées, que ce soit à Bordeaux Nord, à Bordeaux Sud ou à La Bastide.

Il me semble que la ville est en train de tirer un peu vite un trait sur un certain nombre de besoins de diversification de ces déplacements et transports en négligeant par exemple l'atout que pourrait représenter le fleuve et ses berges en bétonnant certaines entreprises ferroviaires, c'est le cas à Bordeaux Sud et ça va être le cas si on ne fait rien autour de Cracovie.

Sur le développement économique votre rapport illustre bien que cela devient le point le plus faible de notre commune.

Vous aviez priorisé le marché de l'immobilier de bureaux, mais, le rapport l'indique, celui-ci est en recul. La ville peine à reconvertir le site des hangars des quais, et alors que Bordeaux est touchée par la catastrophe annoncée de Ford Blanquefort, on ne sent pas de propositions bordelaises redonnant des perspectives d'industrialisation même légère autour de sites en expansions comme les Bassins à Flots ou La Bastide.

Je pense que le tourisme, le commerce et le tertiaire ne suffisent pas à bâtir un développement économique solide, pérenne, et en tout cas capable de concurrencer d'autres secteurs.

Je profite de cet aparté pour parler du Port de Bordeaux. Je vous l'ai annoncé en réunion des présidents. A ce propos permettez-moi d'appeler l'attention de notre Conseil sur la décision que risque de prendre l'Assemblée Nationale demain mardi à propos du devenir des installations portuaires, à savoir leur privatisation pure et simple, pour ne pas dire leur braderie, puisque pour Bordeaux 17 grues seront vendues à un opérateur privé pour le prix de 3.

Je rappelle ici l'opposition des élus de ma sensibilité politique à ce projet, et souhaite ici vous interpeller, Monsieur le Maire, et l'ensemble du Conseil Municipal, comme nous l'avons fait la semaine dernière en direction du Président de la Communauté Urbaine, afin de tenter de mobiliser l'ensemble de nos collectivités territoriales et établissements publics pour prévenir et enrayer tout risque de baisse d'activité, de suppression d'emploi, de transformation des missions de service public, de réforme de statut des personnels.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir organiser, comme cela s'est fait la semaine dernière au niveau du Conseil Général, une table ronde avec les représentants des personnels portuaires, la Direction du Port Autonome et des représentants des groupes politiques ici de notre Conseil Municipal pour que Bordeaux prenne toute sa place dans l'avenir de son port qui, je le rappelle, a fait quand même la fortune et l'aura de notre Ville de Bordeaux. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. MARTIN vous répondra sur vos observations relatives au Compte Administratif.

Sur le dernier point, je suis désolé de vous décevoir, je ne m'associerai certainement pas à une démarche de ce type. Je suis évidemment prêt à recevoir les organisations syndicales si elles souhaitent me rencontrer, mais j'approuve totalement le projet du gouvernement dans ce domaine.

Nous assistons depuis des années à une chute libre de l'activité de nos ports du fait de l'archaïsme et du combat d'arrière-garde que mènent certaines organisations. La situation est vraiment dramatique. Nous sommes en train de disparaître de la carte des grands ports du monde. Marseille qui était le premier port de la Méditerranée est aujourd'hui au fond du trou, et ne parlons pas du trafic du Port de Bordeaux.

Il est absolument indispensable de revitaliser ces ports. Je pense que les orientations qui ont été prises dans la réforme actuellement en discussion au Parlement sont bonnes. Il ne s'agit pas de brader ou de privatiser, il s'agit tout simplement de redonner un peu d'efficacité à la gestion de nos ports.

Aujourd'hui quand un bateau veut décharger dans un port français ça lui coûte « x » fois plus cher que d'aller à Rotterdam. Il faut quand même regarder la situation en face. On peut continuer à faire preuve d'obscurantisme et tirer un trait sur tous nos ports. C'est ce qui est en train de se passer. Ou bien alors on peut essayer de les réformer.

Je le répète, je suis ouvert au dialogue, mais j'ai quelques convictions sur cette réforme.

M. RESPAUD.

**M. RESPAUD.** -

Je ne ferai pas de commentaires parce que j'espère qu'on aura un autre débat sur ce thème.

En ce qui concerne le Compte Administratif je vais faire trois remarques importantes qui vont compléter ce qui vient d'être dit par Mathieu ROUVEYRE.

La première c'est que bien que vous demandiez aux contribuables bordelais un effort supplémentaire pour l'an prochain, on constate une certaine fragilité de nos finances.

Je ne reviendrai pas sur l'importance de l'impôt payé par les Bordelais. Un héritage historique, comme vous l'avez dit, dont vous n'êtes pas, Monsieur le Maire, le premier fautif, mais auquel vous n'avez pas su ou pas pu remédier.

Mais on comprend mieux aujourd'hui l'ampleur du désastre car le pire est devant nous. L'augmentation de 2% des taux que vous imposez pour 2008 n'est certainement qu'une première étape.

En effet, que constate-t-on ? On constate, c'est un point important chers collègues, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement. En 2006 : 60,93 ME, en 2007 : 60,67 ME.

Compte tenu de l'inflation de l'indice du coût de la construction, au moins 3%, cela veut dire que la Dotation Globale de Fonctionnement a fortement baissé en valeur.

On pensait qu'avec l'ancien Premier Ministre à Bordeaux on allait être préservé, que cette baisse ne nous toucherait pas. D'ailleurs elle n'était pas prévue dans le budget. C'est là qu'avec M. HURMIC on a peut-être un petit désaccord. C'est vrai qu'il y a eu des inflexions, que les résultats ne sont pas tout à fait conformes à ce qu'on pouvait trouver dans le budget, et pourtant, même à Bordeaux, la Dotation Globale de Fonctionnement baisse. Rien à attendre de mieux du côté de l'Etat.

Je regrette que vous ne le disiez pas plus fort, Monsieur le Maire, comme sur les passeports. Sinon on est complice. Il ne faut pas être complice des engagements de l'Etat.

L'Etat se désengage, mais votre critique systématique de la Région et du Département fait que ce n'est pas de ce côté-là, hélas, à moins de changer votre ligne de conduite, ce que je souhaite, que vous allez trouver des compensations.

Ce qui veut dire que ce que vous souhaitez faire pour les Bordelais ce sera aux contribuables bordelais de le payer par l'impôt, 2% de plus l'an prochain, mais aussi et surtout en tant qu'usagers. Ce n'est pas un hasard si « Autres recettes » - le poste qui augmente le plus en matière de recettes - augmente considérablement. On l'a dit, en 2006 ça représentait 72 ME, aujourd'hui ça représente 81 ME, soit 9 ME de plus. Près de 25% des recettes aujourd'hui ce sont ces recettes de poche.

Il y a le stationnement dont parle Mathieu ROUVEYRE, mais il y a aussi les crèches, les garderies, les foyers de seniors, les piscines... A chaque fois que les usagers paient, c'est cela qui va augmenter. Usagers bordelais et contribuables bordelais vous allez devoir renflouer les finances de la ville. Il faut le dire.

La seconde remarque que je voulais faire porte sur l'investissement de la ville.

Le contribuable paie cher à Bordeaux, je l'ai déjà dit, mais pourquoi faire ? Quelle est la taille de l'investissement sur Bordeaux ?

Je crois qu'il faut tirer la sonnette d'alarme. Mes chers collègues je vais vous demander de regarder quelque chose de cocasse. C'est à la page 15 du rapport qui nous est fourni. Vous pouvez prendre le graphique qui nous est présenté sur l'évolution du plan d'investissement

En 2004, d'ailleurs, pour qu'il y ait un semblant de progression on a enlevé un des investissements clés, le Pôle Universitaire de Gestion, ce qui fausse le chiffre de 2004. Les autres sont bons, mais celui de 2004 a été sous-évalué parce que soi-disant ce n'était pas dans nos compétences.

En 2005, l'investissement : 67 ME.

En 2006 : 68 ME, mais compte tenu de l'évolution de l'indice des prix de la construction c'est en fait une baisse de 2,5% de l'investissement.

En 2007 : 66 ME, c'est-à-dire bien moins que les années précédentes. L'équivalent à peu près de 2 écoles.

Et malgré ça, chers collègues, sur ce tableau où l'on voit que l'investissement stagne et même diminue, vous voyez la flèche qui augmente ! C'est du jamais vu ! C'est une manipulation de chiffres et de graphiques qui nous est fournie ! C'est du jamais vu !

Un lecteur peu avisé peut comprendre que l'investissement monte. En réalité, j'ai calculé que si l'investissement avait stagné en 2007 par rapport à 2004 il aurait dû être cette année de 75 ME ! Nous sommes une ville qui en fait s'appauvrit.

Mais le plus grave, chers collègues, c'est pour ça que je dis à Pierre HURMIC qu'il faut regarder avec attention les chiffres du rapport administratif, non seulement on investit moins mais on ne fait pas l'investissement qui est prévu !

Il faut savoir qu'au budget on avait décidé d'investir cette année 92 ME. On l'avait voté. C'est à la page 10 du rapport. Il s'ajoutait à cela 40,5 ME non réalisés les années précédentes, ce qui veut dire en fait que cette année il aurait fallu investir 132 ME. Or, on a réalisé 66 ME, c'est-à-dire, chers collègues, qu'on n'a réalisé que 50% de l'investissement prévu. Une misère.

Et M. Hugues MARTIN, ce que vous appelez le désendettement, c'est en fait le produit de votre inactivité. Une misère, mais en plus un manquement démocratique. Car on nous fait adopter ici des réalisations maintenant qui sont faites avec souvent plusieurs années de retard. Certains, ailleurs, pourraient appeler ça des procédés de cavalerie. Je ne l'appellerai pas comme ça, mais ça permet de remplir effectivement les 50 pages de réalisations que vous avez sous les yeux où se mêlent ce qui a été fait, ce qui est fait et ce qui sera fait.

Samedi je le disais à Alain MOGA, la crèche Malbec – j'ai vérifié pour être sûr de moi – elle était déjà dans le rapport financier que vous nous soumettiez en 2001, elle était dans le rapport en 2002, en 2003, en 2004... On la retrouve encore aujourd'hui en 2008. Elle n'est toujours pas sortie des murs mais elle est dans le rapport d'activité !

Un jour elle va commencer, M. MARTIN, je le sais bien, mais elle aura figuré dans les rapports pendant 15 ans. Voilà l'histoire d'une pauvre petite crèche de province.

La troisième remarque que je voulais soulever c'est que vous allez me dire : Ecoutez, M. RESPAUD, les Bordelais m'ont plébiscité. Ils m'ont donné un score honorable, le meilleur que je n'ai jamais eu, mon bilan est excellent. Certes, Monsieur le Maire, je crois trop à la démocratie pour dire le contraire. C'est vrai que la CUB au travers du tramway et de l'aménagement des quais y a bien contribué.

Mais les rapports successifs qui comparent la Ville de Bordeaux aux autres agglomérations de France font mal, très mal. Ils signalent l'urgence pour Bordeaux de se réveiller. Elle s'est réveillée sur un certain nombre de points, mais on lui demande de se réveiller sur tout.

Il y a eu en septembre 2007 cette enquête sur le « Monde de l'Étudiant » qui classait la qualité de vie des villes universitaires. Bordeaux est 25<sup>ème</sup> sur 31.

Il y a eu cette enquête sur la santé en France à travers les villes. Précédemment dans un hebdomadaire médical hors de tout soupçon Bordeaux était classée la première. Bordeaux a rétrogradé. Elle est maintenant en sixième place, dans un peloton. Ce n'est pas catastrophique, mais ce n'est plus la première place.

Il y a eu cette enquête de l'Équipe sur les équipements sportifs et la pratique sportive en France. Sur 37 villes Bordeaux est classée 29<sup>ème</sup> en 2007. Le nombre d'équipements en

libre accès est indigent, 14 pour 230.000 habitants, les dispositifs d'encouragement au sport sont modestes, etc, etc...

Enfin il y a eu dernièrement dans le Journal des Arts une enquête qui porte sur les musées en France en 2007, avec une rétrogradation sensible de tous les musées de Bordeaux. Le premier musée bordelais est classé 49<sup>ème</sup>, alors que nous étions dans les 10 premiers jusqu'à l'an passé... (Interrompu)

(Brouhaha)

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD, maintenant ça suffit. Vous ne pouvez pas vous affranchir de toutes les règles du jeu en démocratie. Vous n'avez pas le micro pour toute l'après-midi. Ça commence à bien faire maintenant. Votre comportement est inacceptable. Je ne dis rien. Vous ne respectez aucune des règles du règlement intérieur. Les 5 minutes, vous vous asseyez dessus très régulièrement.

Et vous êtes en train de nous faire ici exactement le discours que vous nous avez fait pendant la campagne électorale. Je me crois revenu au mois de janvier. Vous avez pris la plus belle branlée qui soit sur le plan électoral et vous recommencez exactement le même discours avec les mêmes arguments ! Ça commence à bien faire.

(Applaudissements – Exclamations)

**M. LE MAIRE.** -

M. PAPADATO.

**M. PAPADATO.** -

Monsieur le Maire, très rapidement pour vous interroger sur ce Compte Administratif, notamment sur l'écologie urbaine et le développement durable.

En 2007, pour le Compte Administratif 2006, je vous avais déjà interpellé sur les actions concernant l'écologie urbaine. Vous m'aviez répondu textuellement qu'il fallait attendre 2007.

A la lecture de ce document sur l'écologie urbaine j'avoue que je suis quelque peu déçu, quelque peu en attente, car il me semble que ça patine.

Je voudrais donner quelques chiffres et faire quelques remarques, Monsieur le Maire.

Nous savons que le bâtiment consomme davantage d'énergie que le secteur des transports : 43% pour le bâtiment et 30% pour les transports. Ce qui veut dire qu'à l'échelle de notre collectivité si l'on souhaite agir concrètement en faveur de la planète c'est dans ce domaine que les efforts et les travaux doivent être entrepris.

Aujourd'hui la Ville de Bordeaux, je le rappelle, c'est 1 million de m2 de surface bâtie avec un parc immobilier de plus de 700 bâtiments.

Dans les actions pilotes 2007 de la Charte d'Ecologie Urbaine, vous vous étiez engagé à réduire de 10 à 15% la consommation d'énergie des bâtiments et des installations municipales.

Je regrette donc, dans ce Compte Administratif pour l'année 2007, que n'apparaisse aucun chiffrage de cette opération qui nous paraît essentielle si l'on veut peser sur nos émissions de gaz à effet de serre.

J'avais du reste demandé à vos services que me soit communiqué le bilan du volume et du coût des fluides pour les années 2006 et 2007. Je n'ai hélas pas eu ce bilan qui m'aurait peut-être permis de comparer les années et de suivre l'évolution des dépenses d'énergie. Je regrette d'ailleurs que dans le document du Compte Administratif cela n'apparaisse pas, alors que d'autres chiffres bien moins intéressants apparaissent.

Il me semble que c'est au suivi de ces chiffres que l'on pourra dire si le pari est gagné ou perdu.

Aujourd'hui, au vu des données fournies nous ne pouvons qu'afficher une déception. Si la démarche est enclenchée, il reste que les réalisations concrètes se font attendre.

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques est certes une bonne chose mais ne suffira pas.

De même, la prise en compte des critères environnementaux dans la construction des nouveaux bâtiments, si elle est aujourd'hui une évidence, ne résoudra en rien l'urgence énergétique et écologique qui se pose à notre collectivité car c'est sur les 700 bâtiments anciens existants qu'il s'agit de peser.

La réalisation de la thermographie aérienne de Bordeaux l'a démontré, mais il n'était pas nécessaire d'attendre ce constat pour se rendre compte que bon nombre de bâtiments municipaux peuvent poser problème en termes énergétiques. En effet, en pénétrant dans certains bâtiments il est facile de voir que des portes et des fenêtres ferment mal, sont énergétiquement défaillantes, ce qui rend difficile l'isolation.

Nous croyons donc qu'il est temps de passer à la vitesse supérieure et d'engager le budget de notre commune vers ce nouveau défi.

La hausse du prix de l'énergie va peser considérablement sur le budget de la commune, et les récents incidents climatiques nous rappellent tous les jours que l'urgence écologique est à nos portes.

Alors, ce Compte Administratif 2007, comme le Budget 2008, ne nous satisfait pas car nous attendions un signal fort de notre collectivité sur ce chantier. Nous attendions un budget conséquent pour ce formidable chantier qui engage notre collectivité pour des années. Je regrette donc que l'engagement de notre collectivité se fasse à petits pas.

Si effectivement la prise de conscience est enfin enclenchée, les décisions nécessaires se font attendre.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI.

**MME VICTOR-RETALI.** -

Monsieur le Maire, juste une petite réflexion par rapport au budget qui concerne la culture.

Il est de mon devoir de noter que la part qui est allouée aux acteurs culturels non institutionnels est effectivement en augmentation, mais elle ne constitue quand même que 6% du budget culturel total. Je suis particulièrement attentive à ce travail avec les structures indépendantes et les associations. J'en ai déjà parlé, c'est pour ça que je ne vais pas m'étendre.

C'est une part qui est très petite sur laquelle on peut peut-être encore travailler de manière à avoir un véritable maillage de proximité et avoir surtout un véritable travail de ces structures au plus près de la population.

Il faut savoir qu'une subvention de la ville aussi minime soit-elle pour ces structures-là est souvent vitale. Donc je crois qu'il y a un peu de travail de ce côté-là. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme WALRYCK.

**MME WALRYCK.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en réponse aux interrogations et aux critiques qui ont été formulées d'abord je voulais vous faire une petite observation.

Je ne sais pas si vous avez remarqué l'éclairage de notre salle du Conseil Municipal qui est un éclairage 100% écologique avec des lumières en basse consommation.

**M. LE MAIRE.** -

Ça chauffe moins.

**MME WALRYCK.** -

Ça chauffe moins et ça consomme évidemment beaucoup moins. Donc vous voyez qu'on passe à l'acte progressivement, y compris dans les bâtiments municipaux.

Plus sérieusement, par rapport à vos interrogations, on était là dans le cadre du Compte Administratif 2007. Les avancées depuis sont considérables. Nous aurons l'occasion d'ailleurs au prochain Conseil Participatif et Consultatif du Développement Durable qui se réunit vendredi de faire le point sur précisément toutes les avancées et les projets qui vont constituer la trame de notre plan climat et dans lequel on va répondre de façon extrêmement détaillée à tous les engagements que nous avons pris et les projets que nous avons à mettre sur la table.

**M. LE MAIRE.** -

Merci Madame.

S'agissant du remplacement des ampoules, ça peut paraître anecdotique mais nous sommes en train de le faire sur l'ensemble des bâtiments municipaux. 70% de réduction

de la consommation énergétique. On amortit en 7 mois l'investissement que ça représente. Vous voyez que c'est bien parti.

A ce propos je voudrais faire une petite parenthèse et rendre hommage aux jeunes étudiants qui ont organisé samedi et dimanche sur la place des Quinconces cette manifestation appelée « Changement d'Ere », qui présentait toute une série d'entreprises ou d'associations engagées dans le développement durable, qu'il s'agisse des déplacements, de la construction, de l'isolation ou de la consommation. C'était très intéressant.

Et malgré des conditions météorologiques détestables il y a eu d'ailleurs un peu de monde.

M. DUCASSOU.

**M. DUCASSOU.** -

Monsieur le Maire, je voudrais répondre à M. RESPAUD s'agissant des classements dont il a fait état il y a quelques instants.

D'abord sur le classement concernant les étudiants, je vous l'ai déjà dit, M. RESPAUD, ce classement était en grande partie lié au déficit de logements étudiants.

On sait très bien pourquoi aujourd'hui il y a un déficit de logements étudiants. Il faut le temps de la réalisation. Et c'est parce que la Région n'a pas souhaité intégrer au Contrat de Plan Etat / Région 2000 /2006 la réalité d'un plan qui a été pourtant défini à l'époque au niveau de toutes les Régions.

La deuxième remarque concerne le classement des musées. En fait il n'y a aucun changement par rapport aux années précédentes, si ce n'est que le Musée d'Aquitaine n'apparaît pas tel qu'il était l'année dernière tout simplement parce qu'il a été fermé pendant plus de 6 mois à cause de travaux, notamment de désenfumage et de mise en sécurité.

Donc il est tout à fait normal que les critères qui ont été retenus pour ce classement aient amené le Musée d'Aquitaine à être moins bien placé. Mais les autres musées étaient exactement à la même place.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. De toute façon dans ces comparaisons on trouve tout et son contraire, à boire et à manger.

On n'a pas cité par exemple le fait que la Ville de Bordeaux ait reçu le Grand Prix de l'Aménagement Urbain, il y a 3 jours, avant Lyon qui n'a eu qu'une simple mention, et Nice également.

C'est nous qui avons eu le Grand Prix, mais ça c'est oublié... Voilà...

M. MARTIN.

**M. MARTIN.** -

Monsieur le Maire, quelques réponses rapides.

## *Séance du lundi 16 juin 2008*

M. ROUVEYRE, l'excédent n'est pas de 10 ME, mais de 5 ME. Premier point. Il faut revoir un peu votre copie.

Deuxième point. Vous aviez déjà évoqué le problème des abattements. Alors vous pensez bien que j'ai regardé, parce que vous avez quelquefois raison. Et là, je suis désolé de vous rappeler que pour ce qui concerne la politique d'abattements de la Ville, il y a un abattement forfaitaire déjà de 20% - Je dis bien forfaitaire -

Ensuite il y a des abattements de 15% par enfant pour les familles, cumulables.

Et ensuite il y a, en effet, des possibilités d'abattements complémentaires, notamment pour les handicapés. Mais je me permets de vous rappeler, M. ROUVEYRE, que l'Etat les compense. Dans la mesure où il y a un handicapé l'Etat compense. Donc c'est une mesure qui serait en quelque sorte globalement un coup d'épée dans l'eau.

Et enfin pour les personnes à revenus modestes, notamment les érémites, comme vous le savez, ils sont exonérés d'impôts, notamment de la Taxe d'Habitation.

Vous avez évoqué un certain nombre d'augmentations depuis 2003. Je ne sais pas pourquoi 2003. Je veux bien regarder ce qui s'est passé.

Je voulais simplement vous faire remarquer que pour ce qui concerne les contentieux, c'est vrai qu'ils augmentent souvent, quelquefois grâce à vous, même si la plupart du temps vous les perdez, c'est bien connu.

L'investissement au niveau du Casino, vous savez que nous avons aidé l'hôtel qui a refait peau neuve. Dieu sait s'il en avait besoin.

Le problème des passeports, vous avez été nombreux à évoquer ce dossier. Le Maire de Bordeaux nous a demandé de négocier avec le préfet. Malheureusement ces négociations n'ont pas abouti. Donc nous sommes actuellement en train d'assigner l'Etat.

C'est vrai que la totalité des villes françaises ont eu gain de cause. Il n'y a aucune raison qu'on n'ait pas gain de cause de notre côté.

Deuxièmement, nous allons entrer maintenant dans la fabrication des passeports et des cartes d'identité anthropométriques qui vont nécessiter des engagements nouveaux. Il est clair là encore que nous demanderons à l'Etat de nous rembourser au sou par sou, d'autant que nous risquons d'être un peu la boîte aux lettres des usagers hors Bordeaux. Il y aura environ 2000 machines sur l'ensemble de la France, donc nous aurons à nous occuper aussi de nos concitoyens venant de l'extérieur.

M. MAURIN, le seul point de désaccord que nous avons, il est léger, c'est sur l'endettement. Nous, nous considérons qu'il est de très bonne politique de continuer à désendetter la ville. C'est ce que nous continuons à faire.

Pour ce qui concerne les bureaux, je me permets de vous rappeler que le grand dossier de cette mandature initié par le maire c'est Euratlantique. Je crois qu'il y a là matière à vous rassurer.

M. RESPAUD, je ne vais pas vous répondre. Le maire vous a parfaitement répondu.

Je voudrais simplement vous rendre attentif à vos propos : « ampleur du désastre, complice, les usagers vont renflouer... ». Si vous comparez, comme je suis en train de le faire, M. RESPAUD, les coûts d'usage d'un certain nombre de services municipaux par

rapport à ce qui se passe ailleurs, vous verrez que les Bordelais ne sont pas si malheureux que ça. D'ailleurs, en effet, ils l'ont dit au maire et à son équipe récemment.

Pour ce qui concerne les classements on vous a répondu. Je vous rappelle simplement que le Maire de Bordeaux a été classé le Premier Maire de France, en liaison avec le Maire de Nantes.

Je voulais terminer sur cette note et vous dire qu'en ce qui nous concerne nous avons la conscience tranquille. On a le sentiment que ce document est un excellent document.

**M. LE MAIRE.** -

Avant de me retirer pour vous permettre de voter je voudrais simplement, en réponse à M. PAPADATO dont je comprends les impatiences que je partage parfois, que certaines de nos actions donnent de bons résultats.

Je viens de recevoir sous la signature du Président de la Ronde des Quartiers le bilan de l'opération que nous avons lancée en direction des commerçants et artisans de Bordeaux : « Label commerçant et artisan éco-citoyen ». Il y avait une charte de 10 points, et les commerçants ou les artisans qui s'engageaient à remplir une ou deux de ces mesures, obtenaient ce label.

Eh bien, c'est plus de 300 commerçants et artisans depuis le lancement de cette opération qui se sont engagés, qui ont obtenu ce label, avec des actions qui sont à :

78 %, temporisation de l'éclairage des vitrines de façon à couper la lumière quand c'est nécessaire,

55%, utilisation de lampes basse consommation,

40%, utilisation de poches 100% biodégradables,

55%, tri sélectif des déchets.

Voilà une opération dont on ne parle pas beaucoup, mais enfin plus de 300 commerçants dans Bordeaux ça commence à peser.

Voilà. Je vais donc, Monsieur l'Adjoint, vous laisser continuer.

*(Monsieur le Maire quitte la séance)*

**M. MARTIN.** -

Merci Monsieur le Maire.

Un dernier mot, M. ROUYEYRE ?

**M. ROUYEYRE.** -

M. MARTIN, il y a deux questions auxquelles vous n'avez pas répondu, le manque à gagner sur l'impôt sur les spectacles et les 209.000 euros sur les recettes publicitaires également.

Un tout petit point. Sur les abattements qui sont prévus par la loi, ils ne se réduisaient pas aux personnes modestes ou aux érémisses. Il y a aussi toute une tranche de

personnes qui ne touchent pas le RMI, qui touchent un peu plus, qui ne payent pas d'impôts et qui pourraient bénéficier de ces abattements supplémentaires. Merci.

**M. MARTIN.** -

Vous avez raison. Il faudra bientôt raser gratis.

Mes chers collègues, je mets aux voix les conclusions du rapport qui vous a été présenté, le maire ayant quitté la salle.

Qui vote contre ce document ?

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

Le Compte Administratif est donc adopté à la majorité. On peut demander au maire de revenir.

*(Monsieur le Maire regagne la séance)*

**M. MARTIN.** -

Monsieur le Maire, le Compte Administratif a été adopté à la majorité avec les félicitations du Conseil Municipal !

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Merci Monsieur l'Adjoint chargé des finances, mon cher Hugues, merci au Conseil et merci à l'ensemble de nos services financiers qui présentent toujours des documents tout à fait lisibles et bien rédigés.

## **ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE  
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE  
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

**D -20080282**

**Compte de Gestion du Receveur des Finances pour l'exercice 2007. Avis**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur le Receveur des Finances.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le compte de gestion rendu par Monsieur VIVIAN, Receveur des Finances, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2006 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2007.

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2007 établi au regard du compte sus-mentionné.

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu le rapporteur du Compte Administratif du Maire

Considérant que la comptabilité de Monsieur VIVIAN, Receveur des Finances est régulière et n'a donné lieu à aucune observation

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

Statuant sur la situation du comptable à la date du 31 décembre 2007 sauf règlement et apurement par l'autorité compétente conformément aux prescriptions de la loi, admet les recettes et les dépenses pour les sommes suivantes :

<b>VILLE DE BORDEAUX</b>				
	Résultat de clôture 2006	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
Investissement	- 40 555 441.62		+ 8 280 473.86	- 32 274 967.76
Fonctionnement	+ 50 292 283.65	- 40 200 701.65	+ 32 411 198.67	+ 42 502 780.67
<b>TOTAL</b>	<b>+ 9 736 842.03</b>	<b>- 40 200 701.65</b>	<b>+ 40 691 672.53</b>	<b>+ 10 227 812.91</b>

<b>REGIE SPORTS ET LOISIRS</b>				
	Résultat de clôture 2006	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
Investissement	- 554 645.73		+ 210 523.24	- 344 122.49
Fonctionnement	+ 671 809.53	- 554 645.73	+ 317 186.20	+ 434 350.00
<b>TOTAL</b>	<b>+ 117 163.80</b>	<b>- 554 645.73</b>	<b>+ 527 709.44</b>	<b>+ 90 227.51</b>

**ARTICLE 2 :**

Statuant sur les opérations de l'exercice 2007 (période du 1er Janvier au 31 décembre 2007) admet les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Maire qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

VILLE de BORDEAUX :	+ 10 227 812.91
REGIE SPORTS ET LOISIRS :	+ 90 227.51

Je vous propose Mesdames, Messieurs de bien vouloir émettre un avis favorable au compte de gestion de Monsieur le Receveur des Finances pour l'exercice 2007.

**M. LE MAIRE.** -

Nous avons ensuite le Compte de Gestion du Receveur.

**M. MARTIN.** -

C'est exactement la même chose. Je voulais simplement, Monsieur le Maire, féliciter et remercier le Receveur en qui nous avons un partenaire loyal, disponible et très ouvert.

**M. LE MAIRE.** -

Même vote ?

Non. Là tout le monde vote pour !

**M. MARTIN.** -

Ce sont les mêmes chiffres !

**M. LE MAIRE.** -

Ce sont les mêmes chiffres ! Mais je sais. Je connais l'argumentation.

(Rires)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**D -20080283  
BUDGET DE L'EXERCICE 2008 - DECISION MODIFICATIVE  
N° 1**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La présente Décision Modificative a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2008 les résultats et reports de l'exercice 2007, et de procéder à de nouveaux ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la nouvelle norme comptable M14 :

- I - Les résultats et reports de l'exercice 2007 pour intégration
- II - Les opérations nouvelles de l'exercice 2008

**I - INTEGRATION DES RESULTATS ET REPORTS DE L'EXERCICE 2007**

Conformément à la délibération du 16 juin 2008 ayant approuvé le compte administratif 2007 et affecté le résultat, les restes à réaliser et les résultats doivent être repris dans le budget de l'exercice 2008 comme suit :

**1 - Budget VILLE**

**Dépenses d'investissement :**

Besoin de financement 2007 : 32 274 967.76 euros (compte 001)

Restes à réaliser 2007 : 64 101 342.19 euros

**Recettes d'investissement :**

Excédent de fonctionnement capitalisé : 34 142 659.50 euros (compte 1068)

Restes à réaliser 2007 : 62 233 650.45 euros

**Dépenses de fonctionnement :**

Restes à réaliser 2007 : 2 976 537.10 euros

**Recettes de fonctionnement :**

Excédent reporté : 8 360 121.17 euros (compte 002)

Soit un solde positif de 5 383 584.07 euros utilisé au financement des opérations nouvelles de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2008.

**2 – Budget REGIE DES SPORTS ET LOISIRS**

**Dépenses d'investissement :**

Besoin de financement CA 2007 (D001)	344 122.49 euros
Corrigé du fait du changement de régime des provisions	344 122.49 + 4 300.00
	<b>= 348 422.49 euros</b>
Restes à réaliser 2007	63 065.80 euros

**Recettes d'investissement**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	287 412.81 euros
Corrigé du fait du changement de régime des provisions	287 412.81 + 4 300.00
	<b>= 291 712.81 euros</b>
Restes à réaliser 2007	119 775.48 euros

**Dépenses de fonctionnement**

Restes à réaliser 2007	0 euro
------------------------	--------

**Recettes de fonctionnement**

Excédent reporté 2007 (R002)	146 937.19 euros
Corrigé du fait du changement de régime des provisions	146 937.19 – 4 300.00
	<b>= 142 637.19 euros</b>

Soit un solde positif de 142 637.19 euros utilisé au financement des opérations nouvelles de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2008.

## **II- DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Après le vote du Budget et compte tenu des premiers éléments d'exécution budgétaire, il apparaît nécessaire de procéder à des transferts de crédits relatifs à des modifications de chapitres budgétaires. Compte tenu des éléments nouveaux non connus lors du vote du budget il convient d'inscrire de nouvelles dépenses et recettes réelles ainsi que les opérations d'ordre budgétaires s'y rapportant.

Aussi, compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice antérieur et de l'inscription d'opérations nouvelles,

VU l'article L 1612-11 du C.G.C.T.

VU la Loi 96-142 du 21 février 1996,

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2008.

Ladite décision modificative s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

➤ **En recettes à la somme de 121 930 038,73 Euros**

dont : 121 375 913,25 Euros pour la Ville

dont : 554 125,48 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

➤ **en Dépenses à la somme de 121 930 038,73 Euros**

dont : 121 375 913,25 Euros pour la Ville

dont : 554 125,48 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

La décision modificative n° 1 permet de procéder à des ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Baucoup de ces ajustements sont des transferts de crédits (changement d'imputation comptable, virements entre sections) qui sont équilibrés et budgétairement neutres.

Il existe cependant des opérations notamment en investissement qui doivent faire l'objet de crédits nouveaux ou complémentaires financés par l'utilisation de l'excédent 2007, de nouvelles recettes ou la réaffectation de certains crédits.

Ainsi les acquisitions du terrain CITRAM, du terrain de la poste à CAUDERAN ou du terrain rue Héron par exemple qui constituent de réelles opportunités pour la Ville sont financées par des redéploiements des crédits qui pour des raisons techniques ne seront pas consommés à la fin de l'exercice 2008.

Les principales opérations sont les suivantes :

<b>SUBVENTIONS</b>	
Subventions diverses	1,2 M€
Subvention C.C.A.S.	0,15 M€
<b>CREDITS COMPLEMENTAIRES</b>	
Personnel	1,2 M€
Maintenance Eclairage Public	0,4 M€
Culture divers (dont préparation Gd Evènement 2009)	0,54 M€
Loi SRU	0,52 M€
Maintenance (Contrôle d'accès, Horodateurs, divers ...)	0,19 M€
S I V U	0,15 M€
Formation	0,1 M€
Non valeurs	0,1 M€
Gardiennage et travaux d'entretien divers	0,29 M€
Acquisitions d'ampoules basse tension	0,1 M€
Crédits de fonctionnement divers	0,81 M€
<b>ACQUISITIONS ET FONDS DE CONCOURS</b>	
Terrain CITRAM	4,86 M€
Terrain La Poste Caudéran	0,5 M€
Terrain Ilot Armagnac	1,08 M€
Terrain rue Héron	0,3 M€
Fonds de concours CUB – Aménagement des quais	2,03 M€
Fonds de concours CUB – Eclairage Tramway	0,48 M€
CPA In Cité	0,5 M€
Divers	0,25 M€
<b>TRAVAUX ET ETUDES</b>	
Piscine du Grand-Parc	0,2 M€
Piscines Tissot et Judaique (Contentieux)	1,2 M€
Fronton, Parc des Berges	0,3 M€
Rénovation Marché Victor Hugo	0,3 M€
Immeuble Gaz de Bordeaux	0,5 M€
Travaux dans les écoles	0,26 M€
Frais d'études divers	0,13 M€
Réseaux Vidéo contrôle d'accès et interphones	0,11 M€
Plate forme proximité	0,12 M€
Travaux divers	0,48 M€
Crédits non consommés et réaffectés	- 6,25 M€

Le financement correspondant s'établit de la façon suivante :

- Excédent 2007 :	5,38 M€
- Produit fiscal :	0,51 M€
- DGF, FCTVA et Compensations fiscales	0,75 M€
- Dividendes Gaz de Bordeaux	0,2 M€
- Produits d'assurances (contentieux piscines)	1,2 M€
- Participation CUB (Loi SRU + compensation)	0,49 M€
- Droits de mutation	0,45 M€
- T. L. E.	0,21 M€
- Cessions (rue Achard, Ilot Armagnac)	1,56 M€
- Piscine du Grand-Parc, participation Région	0,25 M€
- Vidéo surveillance, participation Etat	0,21 M€
- Bourse du Travail, participation Région et Département	0,44 M€
- Stade Jacques Chaban-Delmas, participation Région	1 M€
- Participations diverses	0,45 M€

**M. MARTIN.** -

Il s'agit de la Décision Modificative n° 1. On en a un peu parlé tout à l'heure en ce sens que les restes que nous avons sont utilisés selon le tableau qui est joint et qui pour moi ne pose pas de problèmes particuliers, bien au contraire.

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD.

**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire, vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait des élèves dans les tribunes, donc il faut bien qu'ils sachent que c'est très différent...

(Brouhaha)

**M. RESPAUD.** -

Ils sont partis ? Ah bon.

Entre le rapport que vous nous soumettez et le rapport du contrôleur, la fonction est très différente... (interrompu)

**M. LE MAIRE.** -

Je ne suis pas sûr que la différence entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion les empêche de dormir...

De toute façon ils sont partis.

Mme DESAIGUES

**MME DESAIGUES.** -

Mesdames, Messieurs les élus, Monsieur le Maire, dans cette Décision Modificative vous soumettez à notre vote l'acquisition des terrains de tennis dont le propriétaire est la Poste, sur le stade Lecaine(?) à Caudéran.

Un petit rappel. Au printemps 2005 lors de la présentation du nouveau PLU de Bordeaux remplaçant le POS, des riverains, des Caudéranais, des usagers des stades de Caudéran, l'Association Caudéran, découvrirent que les stades Lecaine(?), Batany, Maginot et Primrose devenaient constructibles avec la possibilité d'immeubles hauts de 18 m.

Nombreux furent les Caudéranais qui sont allés porter leur avis défavorable sur le registre d'enquête, qui, notons-le, n'était pas disponible à la Mairie annexe de Caudéran mais à l'Hôtel de Ville de Bordeaux.

Notons que les Caudéranais ont été les plus nombreux pour y faire part de leurs observations et de leur désir de maintenir ces stades en zone sportive.

Malgré cela, pas de résultat.

A nouveau la mobilisation en 2006, puis en 2007, des Caudéranais, ainsi que des élus socialistes pour le stade Lecaine(?) a été forte, et la demande pour le reclasser en zone sportive très claire.

Rappelons que ce stade avait deux propriétaires : la Poste pour les terrains de tennis, et l'ASPTT, Association Sportive des Postes et Télécommunications pour le stade de rugby qui, notons-le, est le seul stade de rugby de Bordeaux.

Vous avez alors acheté le stade de rugby pour 1 euro symbolique, avec l'engagement de la rénovation de la salle de sport. Mais la Poste a vendu les terrains de tennis au plus fort prix, 500.000 euros.

Une observation de notre part. Il aurait été plus responsable et opportun de faire reclasser rapidement les stades en zone non constructible, donc sportive.

Ce n'est pas le cas encore aujourd'hui. Donc voici nos questions.

Premièrement, combien demain les contribuables bordelais devront-ils déboursier en plus pour le rachat de Maginot, Batany ou Primrose ?

Deuxièmement, nous vous demandons pour ces stades le reclassement en zone sportive.

**M. LE MAIRE.** -

Je voudrais simplement indiquer que les règles du PLU sont des règles qui ont été fixées au niveau de la Communauté Urbaine et qu'elles s'appliquent sur la totalité du territoire de la Communauté Urbaine, qu'elles ne sont pas propres à Bordeaux.

Et quel était le vice-président chargé de tout ça sous la précédente mandature... ? On trouvera facilement son nom.

Donc c'est toujours très facile de venir critiquer la Ville de Bordeaux pour des décisions assumées collectivement et que nous sommes prêts à faire changer, bien entendu. Cela va de soi.

En ce qui concerne le terrain de l'ASPTT, alors pardon.. Je porterai à la connaissance de qui de droit les observations que je viens d'entendre.

C'est une opération formidable de la part de la ville. Nous sauvons un grand club sportif qui a une activité extrêmement importante dans beaucoup de domaines, dans d'excellentes conditions financières.

L'estimation des Domaines sur le terrain que vous avez évoqué où se trouvent les tennis de l'ASPTT si je ne me trompe, c'est 1,5 ME. Nous avons convaincu la Poste qu'il s'agissait d'une opération d'intérêt général. Nous l'avons acheté 500.000 euros.

C'est toujours pareil. Là, vraiment, nous mériterions des couronnes de lauriers plutôt que des critiques.

Mme BOURRAGUE, vous voulez intervenir.

**MME BOURRAGUE.** -

Pour ce qui concerne les terrains de Primrose, je crois qu'il faudrait que Mme DESAIGUES ne s'inquiète pas trop puisque ça fait déjà de nombreuses années qu'il n'appartiennent plus à la SA Primrose, mais à la Ville de Bordeaux.

**M. LE MAIRE.** -

Très bien.

M. LOTHAIRE.

**M. LOTHAIRE.** -

Je voulais simplement dire à Mme DESAIGUES que ces terrains de l'ASPTT c'est une vieille histoire, mais c'est vrai qu'il faudrait saluer notre action, celle que nous avons eue avec Monsieur le Maire, nous-mêmes et tous les élus. On s'est battu pour que ça ne soit pas constructible. Moi j'en suis ravi.

Nous avons pu conserver à la fois la partie rugby, sur la première partie, et les tennis de l'ASPTT.

Il y a une demande de révision du PLU pour effectivement revenir un peu sur ce que vous disiez tout à l'heure, c'est-à-dire sur l'inconstructibilité de certains stades de Bordeaux. Mais je ne vous cache pas que certains stades de la Communauté Urbaine avaient été oubliés aussi.

## **ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE  
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE  
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

**D -20080284**

**Ville de Bordeaux. Fonds départemental d'aide à l'équipement des Communes 2008. Proposition**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, Monsieur le Président du Conseil Général a demandé aux Maires des Communes de Gironde de présenter, par canton, des dossiers de travaux susceptibles d'être subventionnés au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Les services municipaux ont procédé à l'élaboration de devis descriptifs et estimatifs permettant aux Conseillers Généraux de faire un choix sur la base des données suivantes :

	<b>ENVELOPPE DEPARTEMENT</b>	<b>ENVELOPPE COMMUNALE</b>	<b>TOTAL Euros</b>
1 <sup>er</sup> canton	86 235 euros	21 559 euros	107 794 euros
2 <sup>ème</sup> canton	94 181 euros	23 546 euros	117 727 euros
3 <sup>ème</sup> canton	108 982 euros	27 246 euros	136 228 euros
4 <sup>ème</sup> canton	103 780 euros	25 945 euros	129 725 euros
5 <sup>ème</sup> canton	87 713 euros	21 929 euros	109 642 euros
6 <sup>ème</sup> canton	98 002 euros	24 501 euros	122 503 euros
7 <sup>ème</sup> canton	61 569 euros	15 393 euros	76 962 euros
8 <sup>ème</sup> canton	115 756 euros	28 939 euros	144 695 euros

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de ces dotations pour permettre la réalisation du programme de travaux retenus par messieurs les Conseillers Généraux des cantons 1, 3 et 8 de Bordeaux.

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**  
**2008**

**1<sup>er</sup> canton**

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	86 235,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	21 559,00
ENVELOPPE GLOBALE	107 794,00

<u>Bénéficiaire</u>	<u>Libellé de l'opération</u>	<u>Montant</u>	<u>Imputation</u>
<u>RPA LUMINEUSE</u>	Réfection du cheminement piéton	4 800,00	61 - 204162
<u>IMMEUBLE ASSOCIATIF COMPLEXE BUSCAILLET</u>	Mise en propreté et mise aux normes d'un local de 80 m2 pour accueillir des enfants	31 000,00	020 - 2313
<u>STADE CHARLES MARTIN</u>	Terrain de football - remplacement main courante sans soubassement	31 000,00	412 - 2318
<u>CENTRE D'ANIMATION BACALAN</u>	Réfection des plafonds plâtre de la partie bureaux et salle d'activités attenantes	6 000,00	422 - 2313
<u>ELEMENTAIRE DUPATY</u>	Réfection d'une classe	27 594,00	213 - 2313
<u>CRECHE DES CHARTRONS</u>	Réfection sol du dortoir des grands et pose d'éclairage HQE	4 900,00	64 - 2313
<u>CRECHE HAUSSMANN</u>	Peinture des dortoirs	2 500,00	64 - 2313

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES  
COMMUNES 2008**

**3<sup>ème</sup> canton**

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	108 982,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	27 246,00
ENVELOPPE GLOBALE	136 228,00

<u>Bénéficiaire</u>	<u>Libellé de l'opération</u>	<u>Montant</u>	<u>Imputation</u>
<u>RPA ALSACE LORRAINE</u>	Installation téléphone amplifié mains- libres appel malade	13 446,00	61 - 204162
<u>MATERNELLE ANATOLE FRANCE</u>	Acquisition d'un réfrigérateur et d'un micro ondes	334,00	213 - 2188
<u>STADE CHAUFFOUR</u>	Rénovation éléments translucides mitoyens avec piscine	11 000,00	412 - 2318
<u>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL SAINT PIERRE</u>	Rénovation cage d'escalier bâtiment B	5 500,00	422 - 2313
<u>ELEMENTAIRE ALBERT BARRAUD</u>	Réfection cage d'escalier Goya	10 000,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE VIEUX BORDEAUX</u>	Réfection classe	22 000,00	213 - 2313
<u>MATERNELLE NAUJAC</u>	Réfection classe n°1	27 000,00	213 - 2313
<u>MATERNELLE PAS SAINT GEORGES</u>	Réfection petite salle d'hygiène	10 000,00	213 - 2313
<u>PLACE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE</u>	Complément de l'aire de jeux	36 948,00	823 - 2318

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES  
COMMUNES 2008**

**8<sup>ème</sup> canton**

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	115 756,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	28 939,00
ENVELOPPE GLOBALE	144 695,00

<b><u>Bénéficiaire</u></b>	<b><u>Libellé de l'opération</u></b>	<b><u>Montant</u></b>	<b><u>Imputation</u></b>
<u>CLUB SENIOR GELEE DE FRANCONY</u>	Climatisation du club	9 000,00	61 - 2313
<u>CENTRE D'ANIMATION MONSEJOUR</u>	Travaux d'embellissement d'une salle d'activité	4 700,00	422 - 2313
<u>MAIRIE DE QUARTIER DE CAUDERAN</u>	Pose de store	700,00	020 - 2313
<u>ECOLE PAUL DOUMER</u>	Vidéo projecteur + imprimante couleur	1 137,00	213 - 2188
<u>ELEMENTAIRE BEL AIR</u>	Lecteur DVD + écran projecteur + portable multimédia avec valise	928,00	213 - 2188
<u>ELEMENTAIRE BEL AIR</u>	Réfection des toilettes sous préau	16 500,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE JULES FERRY</u>	Réfection de classe	31 000,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE RAYMOND POINCARE</u>	Imprimante laser + tableau numérique	1 885,00	213 - 2188
<u>ELEMENTAIRE RAYMOND POINCARE</u>	Rideaux salles de classe + entourage des poteaux	15 981,20	213 - 2313
<u>ECOLE BERNARD ADOUR</u>	Réfection de la classe des grands	10 000,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE PINS FRANCS</u>	Réfection des sanitaires élèves	4 000,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE PINS FRANCS</u>	Dictaphone à mémoire + vidéo projecteur	911,00	213 - 2188
<u>MATERNELLE STEHELIN</u>	Réfection classe 3	31 000,00	213 - 2313
<u>ECOLE JEAN COCTEAU</u>	Réfection des sanitaires et circulations	8 720,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE JEAN COCTEAU</u>	Vidéo projecteur + caméscope	1 432,80	213 - 2188
<u>CRECHE ARMAND FAULAT</u>	Rénovation de la clôture	6 800,00	64 - 2313

**M. MARTIN.** -

Il s'agit du FDAEC. Trois cantons ont déjà définis leur priorité, le premier, le troisième et le huitième.

C'est un dossier qui n'appelle pas de commentaires particuliers, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.** -

M. PAPADATO.

**M. PAPADATO.** -

Rapidement, Monsieur le Maire, pour vous rappeler que l'année dernière lorsqu'on avait évoqué ce fonds départemental j'avais émis l'idée de faire des opérations plutôt environnementales grâce à cet argent. Vous m'aviez répondu que c'était une bonne idée et que vous alliez y réfléchir.

Je regrette juste que les services n'aient pas retenu l'idée, à part quelques petites opérations comme la rénovation de toilettes, ou autres.

C'est vrai que j'ai un regret que ça ne se fasse pas.

**M. LE MAIRE.** -

M. MAURIN.

**M. MAURIN.** -

Une remarque rapide. On voit que le FDAEC va être destiné de plus en plus non seulement à des opérations de rénovation / réfection à la demande de la Ville par le Conseil Général, mais de plus en plus aussi à des demandes d'équipements, notamment d'équipements d'écoles.

Je vois ici des vidéo-projecteurs, des caméscopes, des imprimantes, des frigos, autant de choses qui à mon sens relèvent directement de la responsabilité de la Ville.

Il est donc peut-être temps de mieux faire l'inventaire de ce qu'il faudrait dans l'ensemble de nos écoles pour que toutes soient dotées en fonction de leurs besoins réels. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

D'autres demandes de parole ?

M. MARTIN, rien à rajouter ?

**M. MARTIN.** -

Monsieur le Maire, rien de particulier. Simplement je rappellerai à M. MAURIN que le FDAEC et les codes de fonctionnement sont définis par le Conseil Général et que nous suivons scrupuleusement ces codes, y compris dans ce type de petits investissements.

**M. LE MAIRE.** -

Y a-t-il des votes hostiles ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**